



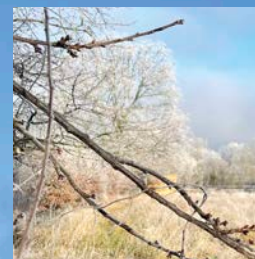
2022

LE CLIMAT,
LES RESSOURCES DE LA PLANÈTE,
LA BIODIVERSITÉ,

Des enjeux

QUI NOUS CONCERNENT TOUS.





03 Mot du maire

04 Bilan fonctionnement
et investissement 2021 /
Prévisions investissements 2022

06 Travaux

12 À l'heure du développement durable

16 La Maison des Traditions

20 Regroupement Pédagogique
Intercommunal

21 La Grange aux Pianos

22 Les Associations

25 Informations pratiques communales

27 Focus sur...



TOUS ENSEMBLE, NOUS AVANÇONS ET LA DIVERSITÉ Y CONTRIBUE.

En ce début d'année 2023, comme en 2022, notre quotidien, dans un climat social tendu, est marqué par l'inflation des matières premières et l'envolée des coûts de l'énergie qui pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages et sur le budget des collectivités.

Nous naviguons à vue en espérant que la conjoncture soit plus favorable que prévu.

On nous parle de "bouclier tarifaire", "d'amortisseur d'électricité" ou de "filet de sécurité" mais pour l'instant rien de tangible.

La guerre a repris aux portes de l'Europe et nous rappelle la fragilité des équilibres mondiaux.

Souhaitons que la raison l'emporte sur la folie humaine et que la paix revienne afin que les femmes, hommes et enfants de tous ces pays en guerre puissent retrouver leur patrie et leurs proches.

2022 aura aussi été le théâtre d'événements climatiques de grande ampleur avec des incendies de forêt, des tempêtes de grêle dévastatrices et la sécheresse qui a sévi, qui perdure malheureusement et laisse présager des restrictions de l'usage de l'eau très précoces. Il va ainsi falloir apprendre à partager ce don de la nature et l'utiliser à bon escient.

Mais gardons l'espoir.

À ce sujet, je sais compter sur les conseillers municipaux et les agents communaux qui m'entourent et œuvrent au quotidien pour faire avancer les projets de la mandature afin de rendre notre commune attractive même si cela ne va pas aussi vite que ce que chacun souhaite car tout ne dépend pas que de notre volonté.

Je sais aussi que je peux compter sur les associations et leurs membres qui mettent tout en œuvre pour animer Chassignolles et proposent des activités aux jeunes et aux moins jeunes.

Je sais aussi que d'autres forces vives agissent pour faire connaître notre commune, qu'elles soient dans le domaine commercial, agricole, artisanal, artistique, culturel.

Que tous ici en soient remerciés.

C'est tous ensemble et main dans la main que nous y arriverons.



Il va ainsi falloir apprendre à partager ce don de la nature et l'utiliser à bon escient.

Bien que notre commune ait perdu quelques habitants lors du dernier recensement puisque notre population totale est de 577 habitants, c'est avec une immense satisfaction que nous avons eu 8 naissances en 2022.

Bienvenue à ces petits bouts qui je l'espère rejoindront le banc de notre école dans quelques années. En effet, la pérennité de nos classes est toujours fragile!

Bienvenue également aux nouveaux habitants et longue vie à Chassignolles.

Bonne lecture de cette édition 2022 qui s'est faite un peu attendre mais qui je l'espère, avec mes collègues qui se sont chargés de la préparation, sera à la hauteur de vos attentes, ce auquel nous nous sommes employés depuis de nombreuses semaines.



Élisabeth Labesse
Maire de Chassignolles

BILAN

DU FONCTIONNEMENT 2021

| | | |
|----------|--|--------------|
| Dépenses | Charges à caractère général : eau, électricité, combustibles, carburants, fournitures administratives, de voirie et d'entretien, achats boutique Maison des Traditions (43 587,14 €)/Matières premières pour la cantine (14 614,79 €)/Entretien des bâtiments, de la voirie, du matériel roulant et des terrains (122 703,90 €)/Assurances (12 783,66 €)/Fournitures pour la réhabilitation du logement de l'école par le service technique (10 757,54 €)/Maintenance matériels, frais d'affranchissement, de télécommunication, publicités, feu d'artifice, animations Maison des Traditions (34 542,46 €)/Location matériels (10 197,20 €)/Taxe foncière (2029 €)/Redevance ordures ménagères (1 090,18 €) | 252 305,87 € |
| | Charges de personnel | 230 814,20 € |
| | Charges de gestion courante : indemnités et cotisations pour les élus (27 298,76 €)/Participation au RPI* (25 656,62 €)/Participation au service d'incendie et de secours (12 408 €)/Participation aux autres organismes de regroupement (7 568,06 €)/Dégrèvement taxe foncière sur la propriété non bâtie en faveur des jeunes agriculteurs (654 €)/Reversement à l'État de la part Communale au titre du fonds de Péréquation (355 €) | 73 940,44 € |
| | Intérêts des emprunts | 4 964,58 € |
| | Amortissement du fonds de concours versé à la Communauté de Communes La Châtre/Sainte-Sévère pour l'aménagement des extérieurs de la salle des fêtes | 6 928,84 € |
| | Valeur nette comptable suite à la vente d'1 lot au lotissement "Les Béjauds" | 15 028,51 € |
| | 583 982,44 € | |
| Recettes | Produits des services : entrées Maison des Traditions et ventes boutique (4 227,58 €)/Occupation du domaine public par Orange (2020 et 2021) et Enedis (4 000,22 €)/Fonds de Péréquation Postal (14 136,00 €)/Repas cantine (16 521,60 €)/Mise à disposition personnel communal au RPI* (5 256,52 €)/Remboursement des frais de chauffage par les locataires des logements de l'école (3 464,86 €) hiver 2019/2020 et 2020/2021 | 47 606,78 € |
| | Impôts et taxes : taxes d'habitation, foncières bâties et non bâties y compris la compensation versée par l'État au titre des exonérations (195 470 €)/Attribution de compensation versée par la Communauté de Communes (9 104,25 €)/Taxe additionnelle aux droits de mutation (17 632,15 €)/Fonds de Compensation de la TVA sur dépenses de fonctionnement 2020 (344,23 €)/Fonds de péréquation communal (9 254 €) | 231 804,63 € |
| | Dotations de fonctionnement versées par l'État (203 740 €)/Subventions du Conseil Régional (1 908 €) pour des manifestations organisées par la Maison des Traditions/Versement association des Amis de la Maison des Traditions (1 200 €)/Participation de l'État pour l'organisation de l'élection des conseillers départementaux, l'assurance des élus et une aide Covid (4 353,06 €) | 211 201,06 € |
| | Dotation aux élus locaux | 3 027,00 € |
| | Loyers des immeubles + location de la salle socioculturelle | 33 228,13 € |
| | Produit de cession d'1 lot au lotissement Les Béjauds | 1 025,00 € |
| | Moins-value suite à vente d'1 lot au lotissement Les Béjauds | 14 003,51 € |
| | Remboursement assurance suite à sinistre | 3 053,74 € |
| | 544 949,85 € | |

BILAN

DES INVESTISSEMENTS 2021

| | | |
|---------------------|--|--------------------|
| Dépenses effectives | Remboursement du capital des emprunts pour des investissements précédents | 15 041,02 € |
| | Remboursement caution logements | 916,10 € |
| | Église : diagnostic des peintures (5 724 €)/expertise pour assurance (2 496 €) | 8 220,00 € |
| | Maison des Traditions : matériels pour stockage pièces collection (1 945,75 €) et pour animations (450,72 €) | 2 396,47 € |
| | Acompte maîtrise d'œuvre construction réserve Maison des Traditions | 11 562,72 € |
| | Acompte maîtrise d'œuvre extension hangar service technique | 2 040,48 € |
| | Ordinateur et logiciels mairie | 1 924,80 € |
| | Travaux confiés aux entreprises pour la réhabilitation du logement de l'école | 5 708,44 € |
| | Acquisition de terrains sur une voie communale | 981,50 € |
| | Acompte assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude d'assainissement collectif | 6 359,40 € |
| | Armoire pour cantine | 623,00 € |
| | Défibrillateur stade | 1 606,80 € |
| | Moins-value sur vente d'un lot au lotissement "Les Béjauds" | 14 003,51 € |
| | | 71 384,24 € |

| | | |
|---------------------|--|--------------|
| Recettes effectives | Part de l'excédent de fonctionnement capitalisé affectée à l'investissement en 2021 | 58 806,64 € |
| | Fonds de compensation de la TVA sur dépenses 2020 | 15 542,31 € |
| | Acompte subvention de l'État pour l'achat d'une cellule de refroidissement à la cantine | 815,40 € |
| | Valeur nette comptable suite à la vente d'un lot au lotissement "Les Béjauds" | 15 028,51 € |
| | Amortissement du fonds de concours versé à la Communauté de Communes La Châtre/Sainte-Sévère pour l'aménagement des extérieurs de la salle des fêtes | 6 928,84 € |
| | Solde remboursement prêt Codac | 15,42 € |
| | Cautions logements | 1 451,93 € |
| | Capital emprunté en 2021 | 190 000,00 € |
| | 288 589,05 € | |

INVESTISSEMENTS 2022

| | | |
|--------------------|---|--------------|
| Dépenses prévues | Remboursement du capital des emprunts pour des investissements précédents | 24 542,00 € |
| | Diagnostic bâti intérieur et extérieur de l'église | 13 704,00 € |
| | Maison des Traditions | |
| | Réaménagement du parcours permanent (scénographie) | 55 000,00 € |
| | Construction réserve | 196 396,80 € |
| | Logiciel d'inventaire de la collection | 14 250,00 € |
| | Expertise collection pour assurance | 7 200,00 € |
| | Hangar service technique | 32 800,00 € |
| | Mise aux normes logement école | 27 291,60 € |
| | Acquisition de terrains et bâtiment | 60 500,00 € |
| | Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour l'étude d'assainissement collectif | 33 640,60 € |
| | Ordinateur | 1 420,00 € |
| | Débroussailleuse thermique | 2 872,00 € |
| | Cellule de refroidissement pour cantine | 3 326,28 € |
| | Caisson tracteur | 3 000,00 € |
| | Faucheuse | 13 280,00 € |
| | Armoires pour école | 2 266,00 € |
| | Provision pour étude thermique des bâtiments communaux | 5 000,00 € |
| | Provision pour remboursement cautions versées par locataires | 2 800,00 € |
| Dépenses imprévues | 11 006,10 € | |
| | 510 295,38 € | |

| | | |
|------------------|--|---------------------|
| Recettes prévues | Part excédent de fonctionnement fin 2021 affecté à l'investissement | 51 298,51 € |
| | Virement de la section de fonctionnement | 28 000,00 € |
| | Excédent d'investissement cumulé | 222 359,17 € |
| | Fonds de compensation de TVA dépenses 2021 | 5 000,00 € |
| | Conseil Départemental – Fonds d'Action Rural pour le réaménagement du parcours permanent de la Maison des Traditions | 37 851,60 € |
| | Conseil Départemental – Fonds d'Action Rural pour acquisition faucheuse et débroussailleuse | 7 350,00 € |
| | Conseil Départemental – Fonds d'Action Rural pour travaux au stade (mur pare-balles, réseau électrique) | 8 950,00 € |
| | Solde subvention État pour acquisition cellule de refroidissement | 1 902,60 € |
| | Produit cession faucheuse | 2 300,00 € |
| | Amortissement du fonds de concours versé à la Communauté de Communes La Châtre/Sainte-Sévère pour l'aménagement des extérieurs de la salle des fêtes | 7 000,00 € |
| | Remboursement cautions versées par les locataires | 2 800,00 € |
| | Emprunt | 135 483,50 € |
| | | 510 295,38 € |

Construction du bâtiment

“RÉSERVES” DE LA MAISON DES TRADITIONS ET EXTENSION DES SERVICES TECHNIQUES

Le bâtiment “réserves” du musée :

Cet investissement, nécessaire au regroupement et à la bonne conservation des divers matériels et objets de la collection, stockés principalement chez des particuliers depuis un certain nombre d'années, ou à enlever de l'exposition permanente, est aujourd'hui achevé. L'association des Amis de la Maison Des Traditions a pu procéder au cours de ce dernier trimestre à l'acheminement des principaux matériels et objets concernés dans ce bâtiment.

L'extension des services techniques :

Ce bâtiment, qui permet de protéger des intempéries un certain nombre de gros matériels et de libérer de la surface dans le bâtiment principal pour tous les travaux de mécanique, peinture etc., est également achevé.

Le déroulement du chantier dont la conduite des travaux était confiée à l'Atelier d'Architecture Catherine AUTISSIER avec comme entreprises : la SAS NOUVELLE BERNARDEAU de Montgivray pour le lot maçonnerie, la société PLACEO de La Riche (37520) pour le lot dallage en béton armé,



la société CHARPENTE ET SCIERIES DE LA MADELEINE de Vijnon pour le lot charpente et bardage et l'entreprise MITTERRAND pour le lot électricité de Châteauroux, s'est déroulé dans de très bonnes conditions malgré quelques difficultés d'approvisionnement de certains matériaux et équipements .

Réserve :

Coût des travaux (qui a bénéficié d'un avenant en moins-value sur le lot “ charpente/toiture/bardage” :

Financement :

État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
Conseil Régional (Contrat Régional de Solidarité Territoriale)
Conseil Départemental (Fonds d'Action Rurale)
Fonds de Compensation de la T.V.A.
Mécénat du Crédit Agricole à travers l'Association des Amis de la Maison des Traditions
Fonds propres

207 894,76 € TTC

76 228,00 €
42 991,28 €
27 748,00 €
34 103,00 €

10 000,00 €
16 824,48 €

Extension des services techniques :

Coût des travaux :

Financement :

État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
Fonds de Compensation de la T.V.A.
Fonds propres

32 784,16 € TTC

12 020,00 €
5 377,00 €
15 387,16 €



Rénovation DES SALLES DE CLASSE

Au cours des vacances scolaires d'hiver 2022, le carrelage de 2 classes a été remplacé. Pour rappel celui de la troisième classe avait été rénové en 2021.

Ces travaux ont été réalisés par la Sarl Tetot d'Ardentes pour un montant total de 10 455,00 € TTC. Des armoires de rangement ont aussi été achetées pour remplacer un mobilier vétuste.

Rénovation

DU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ EN EXTRÉMITÉ DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE

Ce logement a été mis en location à une famille de 4 personnes au 1^{er} octobre. Une partie des travaux a été réalisée par le personnel des services techniques. Par contre, l'électricité, la plomberie, la menuiserie et la reprise de la couverture ont été confiés aux entreprises JD La Châtre, EBRB Neuvy-St-Sépulchre et MICAT Aigurande.

Cette rénovation s'élève à 52 000 € TTC, hors main-d'œuvre des agents communaux.

Que ce soit pour l'aspect économique de l'opération ou pour la qualité du résultat obtenu, ce chantier est une belle réussite que l'on doit principalement à la compétence et à la polyvalence du personnel de nos services techniques.



Remplacement DE VOILETS BOIS SUR DIVERS BÂTIMENTS

Comme prévu, les volets des logements de l'ancien presbytère, du n° 4 et 6 ruelle du 21^e siècle et du rez-de-chaussée de la mairie (façade avant et pignon ouest) ont été remplacés par l'entreprise EBRB de Neuvy-Saint-Sépulchre. D'autres volets seront remplacés en 2023.



Pose de bordures DE TROTTOIR DEVANT LE N°7 "LES MAISONS"

Les profils de la voirie communale ne pouvaient empêcher l'eau de ruissellement de venir imprégner les maçonneries du bâtiment situé au n°7. Il a donc été décidé de poser un tronçon de bordures franchissables sur le domaine communal à l'avant du bâtiment.

Ce travail a été réalisé par l'Eurl Darchis de Crevant en fin d'année pour un montant de 2 616,00 € TTC.



Achèvement du chantier

DE RÉ-ENGAZONNEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL ET ENTRETIEN DES ABORDS



Après les travaux de préparation du terrain et d'engazonnement réalisés en 2021, **les opérations de roulage et de fertilisation ont été réalisées cette année**. Avec la période de sécheresse qui a sévi cet été il a fallu être particulièrement attentif à la pousse du gazon. Le FCBB (Football Club du Bas Berry) a pu reprendre en début de saison sur la nouvelle pelouse.

Dans le cadre de ces travaux d'entretien du stade, **nous avons décidé de procéder cette année à une taille de mise en forme de la haie de thuyas située le long de la route départementale**.

La taille de la face côté route est faite tous les ans par les services du Conseil Départemental. Ne possédant pas le matériel pour entretenir correctement les deux autres faces nous avons fait appel à une entreprise spécialisée.

C'est l'entreprise de travaux agricoles Jean-Pierre FROIDEFOND de Saint-Pierre les Bois (18170) qui a réalisé ce travail, dont nous sommes très satisfaits, pour un montant TTC de 3 780 €.



Travaux de chauffage

ET D'ÉCLAIRAGE DANS LES NOUVEAUX VESTIAIRES

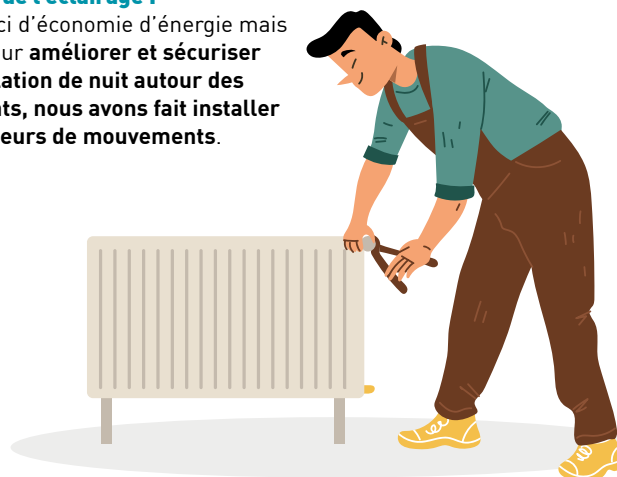
Travaux de chauffage :

À la demande des dirigeants du FCBB **nous sommes intervenus dans les vestiaires pour en améliorer le confort** en y installant 2 groupes AIRTHERM DIGITAL 1,5/3 KW, équipement assorti d'un système de gestion par temporisation.

Ces travaux ont été confiés à la Sarl JD de La Châtre pour un montant total de **2 778,01 € TTC**.

Gestion de l'éclairage :

Par souci d'économie d'énergie mais aussi pour **améliorer et sécuriser la circulation de nuit autour des bâtiments, nous avons fait installer 2 détecteurs de mouvements**.



Démolition

DES ANCIENS VESTIAIRES



Diverses raisons ont amené la municipalité à envisager la démolition de ces anciens vestiaires : une maçonnerie en très mauvais état, une couverture en amiante-ciment ainsi que des menuiseries extérieures dégradées et un tableau électrique situé à l'intérieur qui nécessitait une remise aux normes. Ce bâtiment était alimenté en électricité par un réseau aérien, propriété de la commune, qui partait de la route de Flet /Les Girauds. Afin de dégager complètement cet espace situé à l'entrée du terrain, la municipalité a décidé

d'enterrer cette ligne et de supprimer le poteau d'arrêt accolé au bâtiment. Cette opération a été planifiée ainsi :

- 1- Intervention en avril d'Enedis pour déconnecter le réseau public du nôtre, déposer la ligne électrique située au-dessus de notre terrain, remplacer les 2 poteaux d'arrêt et installer un coffret en limite de propriété. Montant des travaux : 10 718€ TTC
- 2- L'ensemble des travaux de démolition ne pouvait être confié qu'à une entreprise agréée étant donné la présence d'amiante-ciment dans la couverture. Cette opération, également

réalisée en avril, était confiée à la société Feray de Châteauroux pour un montant de 14 548,80€ TTC.

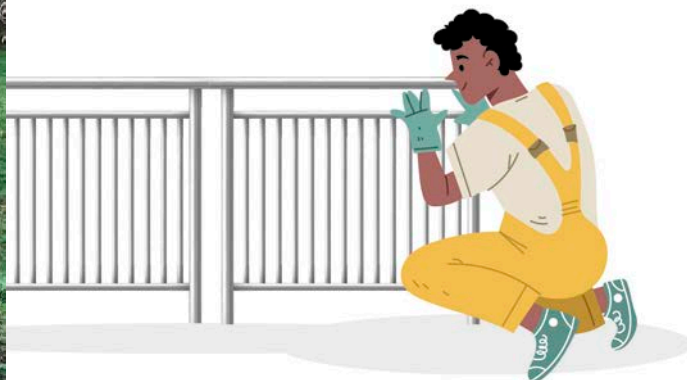
- 3- C'est la société Segec de La Châtre qui est intervenue pour rétablir l'alimentation électrique avec la création d'un réseau de branchement souterrain raccordé à un coffret positionné sur le mur du stand de tir. Montant de cette prestation : 8 412,60€ TTC.

Remplacement

DU DISPOSITIF PARE-BALLES DU STAND DE TIR

Dans la région, peu de communes disposent d'un club de tir. C'est pourquoi **la municipalité souhaite soutenir cette activité existante depuis longtemps à Chassignolles. Cette volonté passe par une remise aux normes de son stand de tir** par le remplacement des murs pare-balles aujourd'hui dégradés. Les travaux ont été effectués par la Sarl Micat d'Aigurande pour un montant de 12 073,50€ TTC. La Ligue Régionale de Tir du Centre Val de Loire, à laquelle est affilié le club, participe à hauteur de 3 000€.





Remplacement

DES GARDE-CORPS DU PONT DE SAUVAGEAT



Les garde-corps de cet ouvrage situés à la limite de notre commune et de celle de Pouligny-Saint-Martin, étaient particulièrement dégradés et ne correspondaient plus aux normes de sécurité actuelles.

Après concertation, les conseils municipaux respectifs ont décidé de procéder à leur remplacement. Cette opération a été réalisée par la société Segec de La Châtre pour un montant de 15 576 € TTC. Chaque commune a pris en charge la moitié du coût.

Investissements EN MATÉRIEL



1 La débroussailleuse à batterie Pellenc,

commandée en novembre 2021 pour un montant de 2 871,96 € TTC, a été livrée avant la saison d'entretien des espaces verts.

Cet équipement est très apprécié du personnel. Il est plus silencieux qu'un matériel équivalent équipé d'un moteur thermique et permet d'intervenir plus discrètement dans le bourg.

2 En fin d'année 2021,

à la suite d'une panne du broyeur Devoy (2009) et devant le coût important d'une réparation, nous avons lancé une consultation pour son remplacement.

Ce sont les établissements Bastard de Vicq-Exempt qui ont fait la meilleure offre en proposant un broyeur d'accotements Kuhn (TBE 222) pour un montant de 13 280 € TTC. Leur proposition était assortie d'une offre de reprise de notre ancien matériel de 2 300 €.

Cet équipement a également été livré avant la période de fauche. Après une saison d'utilisation, nous pouvons dire que ce matériel répond entièrement à nos besoins.





QU'EST-CE QU'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Lorsque les collectivités réalisent des aménagements, des ouvrages ou des travaux, qui, en raison de leur nature, sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement, ces opérations sont soumises à enquête publique.

Un commissaire enquêteur est désigné par le Président du Tribunal Administratif. Dans les cas les plus lourds, il préside une commission d'enquête qui l'assiste.

- Il conduit l'enquête de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet et de participer au processus de décision en lui permettant de présenter ses observations et propositions.
- Il reçoit le maître d'ouvrage de l'opération soumise à l'enquête. Il peut notamment entendre toute personne dont il juge l'audition utile, convoquer le maître d'ouvrage et les autorités administratives, visiter les lieux concernés par le projet. Il se tient à la disposition des personnes ou des représentants d'associations qui souhaitent être entendus.
- Il peut également organiser, sous sa présidence, des réunions d'information et d'échange avec le public.

Font l'objet d'une enquête publique environnementale :

- Les plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à une évaluation environnementale.
- Les projets de création d'un parc national, d'un parc naturel marin, de charte d'un parc national ou régional, d'inscription ou de classement de sites et les projets de classement en réserve naturelle et de détermination de leur périmètre de protection.
- Les décisions portant sur des travaux, ouvrages, aménagements, plans, schémas et programmes soumis dans les dispositions particulières qui leur sont applicables.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur remet un rapport avec des conclusions motivées, faisant état des contre-propositions qui ont été faites ainsi que des réponses éventuelles apportées par le maître d'ouvrage. L'ensemble de ces documents est rendu public.

LA FIBRE À CHASSIGNOLLES

Les départements de l'Indre et du Cher se sont associés pour que le territoire du Berry soit couvert à 100 % en fibre optique d'ici 2025, afin de répondre aux enjeux de compétitivité et d'attractivité.

Deux syndicats mixtes ont été créés : le Berry Numérique dans le Cher et le RIP 36 (Réseau d'Initiative Publique) dans l'Indre. Ils sont chacun composés d'élus du Conseil Régional Centre-Val de Loire et du Conseil Départemental. Cet investissement attendu est rendu possible grâce aux financements de l'Europe, de l'État, de la Région et des Départements.

Ces structures ont pour vocation de construire le réseau public de fibre optique là où aucun investissement privé n'est prévu par les opérateurs, notamment du fait d'une faible densité de population et/ou de difficultés de déploiement. Dans l'Indre, cela concerne donc l'ensemble du département hors Châteauroux et son agglomération.

Ces syndicats ne vont toutefois pas construire et exploiter eux-mêmes le réseau ; ces tâches seront confiées à des sociétés privées, Berry THD pour la construction et Berry Fibre Optique pour la maintenance et la commercialisation du réseau auprès des différents fournisseurs d'accès internet.

Une première phase a débuté en 2015 qui a consisté à couvrir les communes de plus de 1 000 habitants, celles possédant une zone d'activité avec plus de 100 emplois et les communes les plus peuplées de leur canton respectif, soit 41 communes. La deuxième phase qui a été lancée en 2021, devrait s'achever fin 2025 par une couverture totale du département.

Dans notre commune, chaque logement devrait donc, si le calendrier est respecté, pouvoir être raccordé au cours du 2^e semestre 2024. Les premiers travaux seront lancés à partir du dernier trimestre 2023.

Une réunion publique pour le lancement commercial sera programmée dans le courant du 1^{er} semestre 2024 au cours de laquelle les modalités de raccordement de votre logement vous seront expliquées. Il vous appartiendra de contacter votre opérateur qui devra être partenaire du réseau "Berry Fibre Optique".

Un seul point d'entrée pour savoir quand vous deviendrez éligible :

BERRY FIBRE OPTIQUE

39 rue Jean Jaurès

18100 VIERZON

N° téléphone : 02 45 45 00 30

berryfibreoptique.fr



Chassignolles

À L'HEURE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans ce dossier, vous trouverez des éléments d'explication ou des réponses à des questions qui touchent à la préservation de notre environnement et à l'aménagement du territoire. Ce dossier n'est pas destiné à embrasser toutes les questions ni tous les paramètres de ce sujet aussi vaste.

Il a plutôt vocation à expliquer le pourquoi de certains gestes utiles, notre intérêt commun à privilégier des comportements vertueux, et à comprendre quels sont les rouages et les étapes d'un aménagement durable du territoire à l'échelle intercommunale.

 **30**
Communes

 **16 673**
Habitants

 **642,8**
Km²



Qu'est-ce que le PLUi ?

Vous serez prochainement appelés à vous prononcer sur le PLUi lors de l'enquête publique qui se tiendra courant 2023. Pour vous donner toutes les clefs, nous vous proposons de démystifier ce que recouvre ce terme.

Répondre aux enjeux actuels d'un territoire, qu'il s'agisse du développement économique, des déplacements, de l'habitat ou de l'environnement, nécessite de dépasser les limites communales. Nous habitons dans une commune, nous sommes amenés à travailler dans une autre, nous utilisons les services et équipements d'une troisième. **La réalité quotidienne de notre bassin de vie** que partagent plus de 16 000 habitants **invite légitimement à penser nos politiques d'aménagement à cette échelle intercommunale.** En effet, construire un projet de territoire à cette dimension doit nous permettre de gagner en pertinence et en efficacité, ainsi que de renforcer l'expression de la solidarité qui unit nos trente communes au sein d'un espace cohérent.

Forte de ces ambitions, la Communauté de communes de La Châtre/Sainte-Sévère (CDC) a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

C'est un document de l'ensemble des communes de la Communauté de Communes La Châtre/Sainte-Sévère et les partenaires institutionnels (représentants de l'État, Chambres consulaires, Région, Département, DREAL, etc.). **Il définit le fonctionnement et les enjeux du territoire et un projet**

d'aménagement et de développement à l'horizon des 20 prochaines années formalisé au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol.

C'est à partir de ce document que les maires délivreront les autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...) **aux particuliers, professionnels ou organismes publics.** Ainsi, à terme, le PLUi se substituera aux documents d'urbanisme communaux (les Plans d'Occupation des Sols, les cartes communales et les PLU) ou à l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU) pour les communes comme Chassignolles.

À ce titre, **la mise en œuvre du PLUi permettra l'application de règles équitables pour l'ensemble des habitants du territoire intercommunal** au travers d'un dispositif modernisé, plus accessible et répondant aux nouvelles exigences des législations.

Ses objectifs sont multiples :

- Traduire le projet de territoire de la Communauté de Communes,
- Mettre en valeur la diversité du territoire et ses enjeux d'aménagement, au regard notamment des dynamiques urbaines, rurales et environnementales,
- Se doter d'un outil de planification permettant d'organiser l'attractivité du territoire et son développement, notamment économique
- Parvenir à un développement urbain maîtrisé qui réduit la consommation d'espaces agricoles
- Construire une politique cohérente sur le territoire en matière de protection de la biodiversité et de la richesse des paysages
- Mettre en œuvre la politique de l'habitat
- Traduire les besoins du territoire de manière globale et cohérente, notamment

en termes d'équipements, de services et de déplacements

Comment se déroule la procédure d'élaboration du PLUi ?

La procédure d'élaboration du PLUi doit se dérouler sur environ 3 ans, comprenant :

- **Une phase technique** avec :
 - > La réalisation d'un diagnostic territorial,
 - > La définition d'un projet de territoire partagé par l'ensemble des communes et la Communauté de Communes. Ce projet sera exprimé dans un document central : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (le PADD),
 - > L'élaboration d'un dispositif réglementaire opposable : le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement.
- **Une phase de validation administrative** comprenant notamment la tenue d'une enquête publique.

Pour assister les élus communaux et intercommunaux dans la réalisation de celui-ci, le cabinet d'études en urbanisme 6T a été sélectionné.

Tous concernés !

Le PLUi définit une vision et une ambition pour le devenir du territoire mais aussi les droits et obligations des particuliers et professionnels pour tout projet de construction ou de travaux. **C'est pourquoi tous les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire sont concernés et doivent être informés et impliqués dans la réflexion.** La concertation avec les administrés passe notamment par l'animation de réunions publiques et la publication d'articles dans la presse.

Les 6 grandes étapes du PLUi

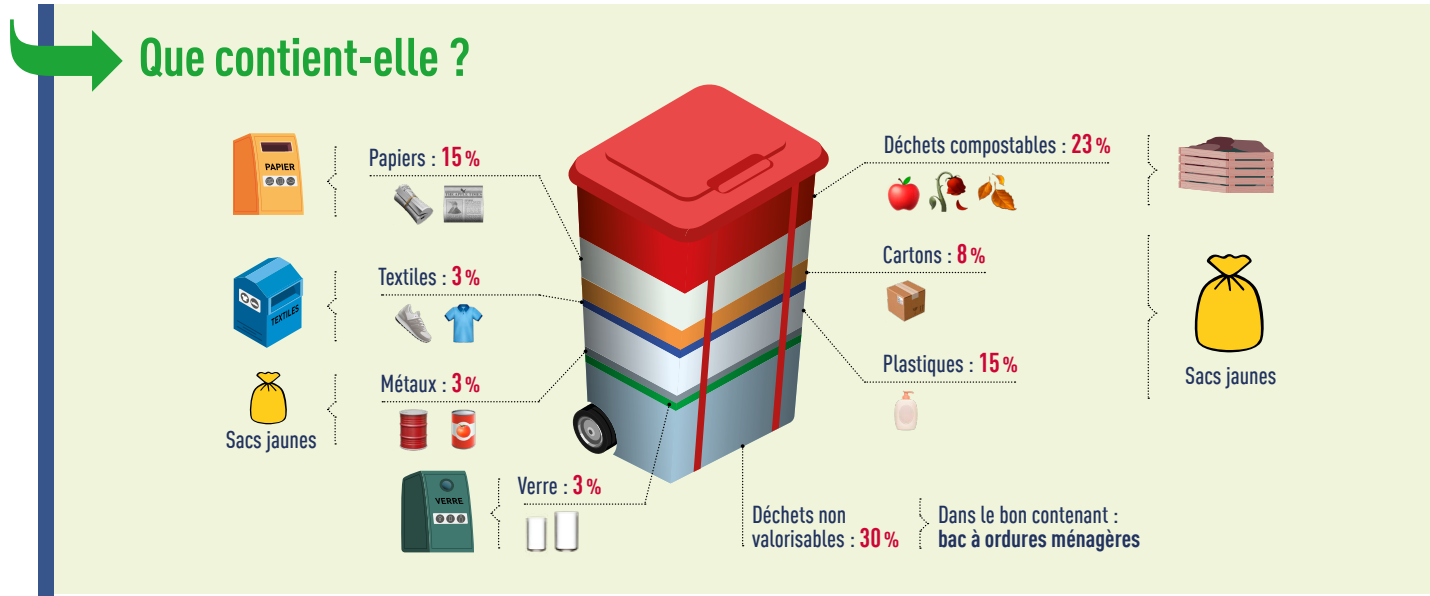
Le Conseil Communautaire de la CDC La Châtre/ Sainte-Sévère a prescrit l'élaboration de son PLUi par délibération du 11 décembre 2015. La réunion de lancement de la procédure s'est tenue le 5 octobre 2018.

| | |
|---|--|
| <p>1 Le diagnostic territorial</p> | <p>Le diagnostic est l'étape initiale de l'élaboration du PLUi. Il vise à dresser un état des lieux du fonctionnement et des enjeux du territoire de la CDC sur l'ensemble des thématiques impactées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les milieux naturels, la biodiversité, le paysage ; • L'habitat, le parc résidentiel et la démographie ; • L'économie, les entreprises et les commerces ; • Le niveau de services et les équipements publics ; • L'agriculture ; • L'architecture et le patrimoine ; • Les déplacements et les transports. <p>La phase de diagnostic s'est achevée dans le courant du mois de juin 2019.</p> |
| <p>2 Le PADD</p> | <p>Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) traduit le projet de territoire. Il constitue donc une véritable clef de voûte du PLUi puisque c'est dans ce document que sont fixés les objectifs politiques.</p> <p>Le travail de concertation politique menant à la rédaction du PADD est en cours. Débattu le 7 octobre 2020 par le Conseil Communautaire, il a dû être mis à jour afin d'intégrer les évolutions décidées lors des différentes réunions et d'être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de La Châtre. Il s'articule autour de 4 axes qui se décomposent chacun en différentes actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Assurer la protection des milieux naturels, mettre en valeur les paysages, soutenir l'agriculture et la transition écologique • Axe 2 : Permettre l'accueil d'une population dans de bonnes conditions en modérant la consommation d'espace • Axe 3 : Contrôler le développement économique, l'équilibre commercial et l'offre de services • Axe 4 : Construire dans le respect du cadre urbain et architectural tout en permettant l'adaptation aux enjeux contemporains. <p>La dernière version du PADD doit être débattue dans chacune des communes et sera ensuite arrêtée par le Conseil Communautaire.</p> |
| <p>3 Zonage</p> | <p>L'année 2021 et le premier trimestre 2022 ont été consacrées au classement en zone des parcelles. Chacune d'elles est classée suivant sa destination et sous destination dans une zone : urbaine (U), économique (X), naturelle (N).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zones UV et UE actuellement considérées urbanisées, en logements, activités commerciales et parfois artisanales, équipements collectifs sur lesquelles les constructions sont possibles sous réserve de respecter le règlement de la zone concernée et les prescriptions liées éventuellement au périmètre d'un monument classé. • Zones UA1 prioritaires en extension, elles obéissent à une réglementation précise. Dans les zones UA 2, les constructions en extension seront possibles mais dans un second temps. • Zones UX ou AX concernent les activités économiques ou de développement à vocation commerciale, industrielle ou mixte • Zones N (naturelles) où l'activité agricole est protégée, mais aussi la nature et les sites naturels. La construction y est très réglementée, souvent réservée à l'activité agricole. Les extensions limitées de logements sont possibles ainsi que la transformation d'anciens bâtiments agricoles (granges) quand elles sont sorties de l'activité agricole. L'implantation d'activités artisanales ou commerciales y reste toutefois possible sous réserve qu'elles soient identifiées et acceptées à la mise en place du PLUi, ou ultérieurement lors d'une révision. |
| <p>4 OAP - Règlement</p> | <p>Le dispositif réglementaire est en phase de finalisation. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont définies dans le cadre du zonage. Le règlement va être finalisé au cours du premier trimestre 2023.</p> |
| <p>5 Avis et enquête publique</p> | <p>Après les phases techniques, réalisation d'une phase administrative pour recueillir l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA) suivie d'une enquête publique.</p> |
| <p>6 Validation finale</p> | <p>Quelques derniers ajustements seront réalisés par la collectivité, éclairés par l'avis des PPA et par les demandes formulées lors de l'enquête. Enfin le document sera validé par le conseil communautaire et signé par les services de l'État.</p> |

En conclusion, nous vous encourageons à participer à l'enquête publique et à faire part de vos observations à cette démarche. La mise en place du PLUi constitue un profond changement dans la conduite administrative de vos projets de construction ou d'aménagement. Jusqu'à maintenant les autorisations administratives dépendaient du Règlement National de l'Urbanisme (RNU) qui, appliqué de manière restrictive, devenait pénalisant pour nos communes. Nous vous avons consulté, en particulier sur les granges et les activités possibles dans les hameaux. Cependant des choses ont pu nous échapper, des projets nouveaux ont pu voir le jour, en participant à l'enquête publique et en faisant connaître vos projets, le document ne peut être qu'amélioré.

Collecte DES DÉCHETS

La collecte, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers est de la compétence de la Communauté de Communes La Châtre/Sainte-Sévère sur ses 30 communes membres, dont Chassignolles. Les élus de cette collectivité, devant le coût en constante augmentation de ce service, ont étudié le contenu de notre poubelle.



Puis ils ont mené une réflexion pour :

- Se conformer au cadre réglementaire de la loi de 2015 sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte ;
- Renforcer la sécurité des agents et des riverains ;
- Et aller dans le sens du projet national d'extension des consignes qui vise, avant 2023, à permettre aux habitants de trier tous leurs emballages ménagers en plastique.

Ce qui a entraîné la modification des consignes de tri intervenue depuis le 1^{er} octobre 2022 et la disparition des colonnes à plastron jaune dans les points d'apports volontaires tel que celui situé route du But.

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS

Désormais, dans les sacs jaunes, vous pouvez déposer :

Vos sacs, une fois collectés, sont acheminés vers le centre de tri de Châteauroux. Leur contenu passe sur un tapis de tri où les différents matériaux sont séparés pour être envoyés dans des usines de recyclage.

| | | | | |
|--|---|--------------------|-------------------------------|--|
| | Emballages cartons, cartonnettes, briques alimentaires | + NOUVEAUTÉ | | Pot de yaourt, de fromage blanc, de crème fraîche |
| | Bouteilles, flacons et cubitainers en plastique | | | Boîte plastique, sandwiches, salades, beurre |
| | Boîtes de conserves, canettes, aérosols, bidons, barquettes aluminium et couvercles | | | Sac, sachet et film plastique |
| | | | | Barquettes polystyrène |
| | | | | Boîte plastique viennoiseries, pâtisseries industrielles |
| | | | Petits emballages métalliques | |

ATTENTION À BIEN RESPECTER LES CONSIGNES DE TRI, AIDEZ-VOUS DE LA RÉGLETTE "OÙ JETER QUOI"

En effet, **les erreurs engendrent des surcoûts pour la collectivité. Elles représentent 28% du tonnage collecté** pour la Communauté de Communes, bien au-dessus des chiffres de l'Indre (15%) et de la moyenne nationale (20%).

Où partent nos déchets non recyclables ?

Ceux que vous déposez dans les bacs à couvercle bordeaux dont chaque logement est doté et qui sont adaptés à la composition du foyer sont envoyés vers le centre d'enfouissement de Gournay (36).

Combien coûtent nos déchets ?

- Les ordures ménagères contenues dans les bacs à couvercle bordeaux :
 - > En 2022 : 124€ TTC la tonne ;
 - > En 2023 : 199€ TTC la tonne, soit 60% d'augmentation
- Les emballages recyclables : 68€ TTC la tonne
- Les journaux, revues, magazines : 25€ TTC la tonne
- Le verre : 2€ TTC la tonne

Par contre, les refus de tri coûtent 405€ TTC la tonne, ce qui a représenté en 2021 un surcoût de 50 000€ pour la collectivité.

Il faut savoir que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes appliquée sur les déchets enfouis est en constante augmentation. De 9€ la tonne en 2004, elle est passée à 14€ en 2019, puis à 40€ en 2021 pour atteindre 51€ en 2023 et devrait être à 65€ en 2025.

Autres consignes de tri



Journaux, revues, prospectus, catalogues, magazines, cahiers, annuaires, papiers, enveloppes...



Bouteilles, pots et bocaux vides (sans bouchon ni couvercle)



Restes de repas, papiers salis ou gras, masques usagers, objets en plastique (hors emballages)...



ENSEMBLE

- Réduisons la quantité des déchets enfouis,
- Effectuons un tri de qualité de nos déchets (emballages, papiers et verre) qui sont source de recettes pour la collectivité à travers le rachat ou le soutien d'éco-organismes,
- Compostons nos déchets de cuisine (épluchures...), nos déchets verts,
- Privilégions l'achat responsable en évitant les produits sur-emballés ou jetables,
- Donnons une seconde vie à de nombreux objets (meubles, jouets, vêtements, électroménager, vaisselle...) qui peuvent être réutilisés, donnés à des œuvres caritatives ou vendus sur des sites en ligne ou sur des brocantes,
- Trions nos déchets apportés en déchetteries, conformément aux consignes données.

Pour tous compléments d'informations, changement de situation, échange de bac, vous trouverez les coordonnées du service à contacter page 26, ou encore, consulter le site internet <https://serviceenvironnement.wisite.com/tritou>



CONSÉQUENCES DE LA SÉCHERESSE

À la suite de plusieurs signalements de désordres sur des habitations (murs fendus, etc.) la commune a déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, suite à la sécheresse 2022.

Si vous êtes concernés, merci de vous signaler en mairie.

Nous ne manquerons pas de vous informer des suites de ce dossier afin, qu'en cas de reconnaissance de notre commune, vous puissiez déclarer le sinistre auprès de votre assurance.

La Maison des Traditions,

UN LIEU CULTUREL, MAIS À QUOI CELA SERT ?

Céline HUVÉ

L'une des priorités des prochains mois sera la conception d'un nouveau parcours pour rendre la maison des Traditions plus lisible, la visite plus vivante et permettre de mieux aller à la rencontre d'un public non averti.



Nous sollicitons aussi le soutien des diverses institutions qui peuvent nous aider à l'évolution du musée. Nous souhaitons que celui-ci s'inscrive dans un projet de territoire plus élargi. S'il est déjà une source d'attractivité pour le village, il peut plus encore le devenir.

La maison des Traditions est devenue au fil des années un lieu de culture, tant par le musée que par ses animations. Mais en dehors des retombées économiques liées au tourisme, quel est son premier rôle ?

“La culture, cela sert à quoi ?”

Acquérir une bonne culture favorise l'ouverture d'esprit, la curiosité à découvrir de nouvelles situations et développe de meilleures facultés d'adaptation, aide à une expression écrite et orale plus élaborée qui donnent confiance en soi et sont des atouts pour évoluer dans tout milieu professionnel, permet aussi de mieux choisir ses centres d'intérêts et de gagner en discernement et en jugement personnel.

Même si la culture, sous toutes ses formes, ne s'acquiert que lentement et en s'y frottant le plus souvent possible, cette démarche prend souvent naissance dans son univers tout proche pour ensuite s'élargir au hasard des rencontres tout au long de sa vie.

S'ouvrir, écouter et regarder des mondes différents, des modes de vie, de pensée, voyager aussi à travers le temps pour mieux comprendre d'où l'on vient et où l'on va, aiguïser peu à peu sa perception et son raisonnement et nous rendre plus encore capable d'apprécier ce qui nous entoure, tout cela est un cheminement qui prend du temps mais qui contribue grandement à notre épanouissement collectif et individuel.

Le parcours permanent a été conçu à l'origine pour montrer les outils, les machines, et les us et coutumes de la vie rurale de 1850 à 1970. Cette collection est reconnue par les professionnels et les connaisseurs comme très riche par son nombre d'objets, sa diversité et sa qualité. Pourtant, cette profusion qui semblait une qualité hier, se transforme peu à peu en frein pour apprécier aujourd'hui la visite. En effet, la difficulté à imaginer l'utilisation de chaque objet et le manque de mise en contexte sont des éléments manquants qui nécessitent d'y travailler pour attirer un public qui n'a pas vécu des générations antérieures. Il faut désormais repenser l'ensemble du parcours et faire des choix pour raconter une histoire qui permette à chaque visiteur d'être touché par ce lieu, soit par les souvenirs qu'il fait revivre, soit par la découverte d'un mode de vie qu'il n'a pas connu. De ce point de vue, le déclin des visiteurs observés depuis quelques années à Chassignolles est identique à celui subi par nombre d'écomusées en France.

Trouver une nouvelle voie devient donc nécessaire à son évolution. Chercher à redonner une dynamique dans la vie du musée nécessite aussi un investissement humain. Un emploi permanent ne peut réaliser à lui seul tous les objectifs qui jalonnent une année de travail au sein d'un musée. L'aide de partenaires tels que l'Association des Amis de la Maison des Traditions et le groupe Paysage sont indispensables. **Nous les remercions pour l'implication et le soutien qui contribuent à la vie du musée.**



La Maison des Traditions, UN MUSÉE EN MUTATION

Bilan de la saison 2022

À la veille de l'année 2023, que pouvons-nous retenir de cette année 2022 ?

Après ces deux dernières années difficiles dues à la pandémie, **le public local et les touristes se réapproprient les lieux culturels et touristiques**. Cette tendance se constate également à la Maison des Traditions. En effet, **le musée retrouve sa fréquentation d'avant l'apparition du Covid** : 1809 visiteurs contre 1232 l'an passé. En revanche, à l'image des autres sites culturels du territoire, cette augmentation ne permet pas d'égaliser la fréquentation de la saison 2019.

Pourtant, cette hausse redonne espoir et des couleurs au tourisme du Pays de George Sand, d'autant plus qu'avec l'augmentation du carburant et l'inflation des prix, cette saison s'est avérée incertaine dans ses premiers mois. Le comportement touristique se modifie, les visiteurs se déplacent moins loin. **Les visiteurs à la Maison des Traditions viennent principalement de la Région Centre-Val de Loire ou de Paris et sa région**. Ils dépensent également moins tout en privilégiant les coups de cœur.

Par ailleurs, les périodes de grosse chaleur puis le prolongement de la douceur des températures ont contribué au décalage de la saison. Contrairement aux années précédentes, **septembre et octobre ont été les mois où la fréquentation a été la plus élevée**.

Plusieurs manifestations telles que les Journées européennes du patrimoine, la projection du téléfilm "François le Champi" ou le spectacle "Le retour du printemps" par Barda Compagnie ont affiché complet.



De même, l'accueil de l'ensemble Dodécabone, déambulation musicale organisée en partenariat avec La Grange aux Pianos, a remporté un vif succès. Plus d'une centaine de personnes ont suivi cet ensemble composé de douze trombonistes, à travers une balade qui a d'abord fait vibrer les murs de l'église, puis s'est poursuivie dans la cour de la Maison des Traditions pour s'achever en concert à la Grange aux Pianos.

Que se passe-t-il au musée hors saison touristique ?

Une fois les portes du musée fermées, **nous réalisons les bilans puis concevons et préparons la saison 2023**.

Celle-ci s'inscrira dans la **célébration du bicentenaire de la naissance de Maurice Sand**, en collaboration avec les autres acteurs du tourisme et de la culture du territoire. Fils de l'écrivaine George Sand, artiste méconnu, aux visages multiples, la Maison des Traditions mettra en lumière, au travers d'une exposition temporaire, son regard ethnographique.



Écriture du projet scientifique et culturel de la Maison des Traditions

L'année 2022 a aussi été marquée par le **recrutement de Lucie Richen, en tant que chargée de mission pour l'écriture du projet scientifique et culturel (PSC)**.

Sélectionnée parmi 10 candidats sur des compétences dans les domaines de muséographie, d'ethnologie, d'histoire de l'art..., Lucie a été employée pendant sept mois par la municipalité avec l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 80%. Au terme de son contrat, elle a remis un document d'une centaine de pages (le PSC). La DRAC a soutenu cette mission pour rétablir une méthodologie plus habituelle à la réflexion et à la reconstruction d'un musée. Ce document apporte donc des éléments complémentaires au réaménagement du parcours permanent mené par l'ancien comité de pilotage et aux propositions présentées par l'agence de muséographie-scénographie "Sens de Visite".

Qu'est-ce qu'un projet scientifique et culturel ?

C'est un document fondamental qui définit l'identité et les grandes orientations d'un musée pour les dix années à venir. **Véritable feuille de route des actions scientifiques et culturelles, il est devenu un outil incontournable dans le paysage muséal du XXI^e siècle**. Il permet d'envisager la gestion de ce dernier à long terme, ainsi que d'engager des projets réfléchis et cohérents en lien avec l'histoire du musée et de ses collections, au cours des années à venir.



C'est un outil de cadrage et de pilotage qui sert de point de référence à tous. C'est, par conséquent, un outil de dialogue et de négociation utile pour tout chantier ou toute action que le musée souhaite entreprendre.

Ce document se compose de deux grandes parties. **La première partie fait un état des lieux du musée actuel**, avec ses forces et ses faiblesses dans tous ses domaines d'actions. **Quant à la seconde, elle aborde l'avenir du musée** et vient apporter des réponses aux problématiques mises en avant par l'état des lieux. Cette partie dégage des axes prioritaires et vise à proposer des projets réalistes et réalisables.

Fruit d'une concertation et d'échange avec les différents acteurs du musée (employés, équipe municipale, habitants du village, bénévoles, visiteur d'un jour, institutionnels, professionnels du tourisme et de la culture), ce travail de recherche et d'écriture, mené par la chargée de mission Lucie, a contribué à enrichir la réflexion sur l'avenir du musée et de dégager des priorités.

Pour l'instant, le projet scientifique et culturel de la Maison des Traditions est en attente de validation de la part du Conseil Municipal mais aussi de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Par la suite, il deviendra un véritable outil sur lequel s'appuiera l'ensemble des acteurs du musée pour les années à venir.

Poursuite de l'inventaire

L'inventaire des collections se poursuit toujours avec l'aide de bénévoles. Il est sur le point de se finaliser. **Les données de cet inventaire**, qui jusqu'à maintenant figuraient sur un tableau Excel, **ont été transférées sur le logiciel WebMuseo**, acquis cette année. Ce logiciel fait désormais partie des outils de travail du musée ; le personnel a bénéficié d'une journée de formation pour son utilisation. **Il permet une meilleure gestion quotidienne des 3 000 pièces de la collection et assure leur traçabilité** (localisation des objets, suivi des prêts, dépôts, emprunts, dons).

Il garantit aussi une meilleure sécurisation des procédures de sauvegarde des données. En outre, ce logiciel est compatible avec plusieurs plateformes nationales et régionales qui répertorient l'ensemble des collections des musées de France et contribuent ainsi à leurs diffusions et leurs rayonnements. **Grâce à ce logiciel, la Maison des Traditions intègre des réseaux auxquels elle n'avait pas accès**, ce qui lui permet de se faire connaître davantage.

Aménagement de la Réserve

Comme vous avez pu le constater, **une nouvelle construction est sortie de terre**, à l'arrière des bâtiments des services techniques, face à la salle des fêtes. Il s'agit des réserves de la Maison des Traditions qui abriteront les collections du musée qui ne seront pas présentées dans le parcours permanent. La réalisation et l'aménagement de ce bâtiment est une étape importante pour notre structure. D'abord, les collections dispersées dans plusieurs endroits, notamment chez des particuliers, sont en passe d'être toutes regroupées dans un même espace. Ainsi, **ces collections vont bénéficier de meilleures conditions de conservation**. Enfin, l'aménagement dans les réserves permet de conserver, d'étudier et de gérer au mieux les collections afin de les diffuser et de les valoriser auprès du grand public et de la communauté scientifique.

Aujourd'hui, l'essentiel des collections stockées chez Monsieur Noc et Madame Coutant a été transféré dans ces nouvelles



réserves, par les bénévoles de l'Association des Amis de la Maison des Traditions. Le déménagement des autres collections est prévu avant la réouverture saisonnière.

Conclusion

Un cap important a été franchi dans la restructuration de la Maison des Traditions avec l'élaboration du PSC, la construction des réserves du musée et la mise en place d'un inventaire numérisé. Éléments primordiaux pour toute institution muséale, **la Maison des Traditions peut maintenant s'appuyer sur ces trois éléments pour envisager de nouvelles perspectives et devenir un lieu de connaissances, de réflexion, de transmission et d'échanges intergénérationnels**. Ainsi, elle affirmera sa fonction de "témoin vivant" de la mémoire collective du territoire et de son histoire, tout en s'inscrivant dans une complémentarité avec les autres acteurs culturels et touristiques du territoire.





Les Amis

DE LA MAISON DES TRADITIONS

La contribution au fonctionnement du musée constitue l'essentiel de l'activité de l'association.

En concertation avec les responsables de la "Maison", nous avons mis en place l'opération, "les jeudis du musée" pour agrémenter les abords et offrir une meilleure image au public. Ce qui signifie : désherbage de la cour, élimination d'objets disgracieux, rénovation du "cabrat", reprise de l'entretien de la vigne et du jardin, remise en état du lavoir, intégration du jardin et du puits dans l'espace muséal, plantations de légumes et de fleurs... Nous avons également reçu et installé un ancien pressoir en granite, pièce remarquable qui montre ce qu'était hier la valeur travail et constitue un témoignage emblématique d'une époque.

Grâce au professionnalisme de certains bénévoles et aux services techniques municipaux, les "Amis" ont pu profiter de l'efficacité de moyens matériels appropriés.

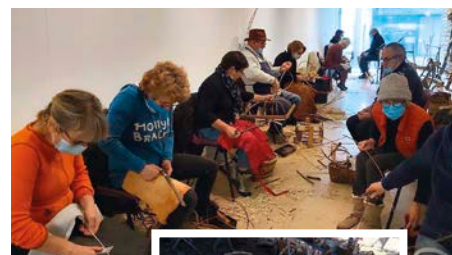
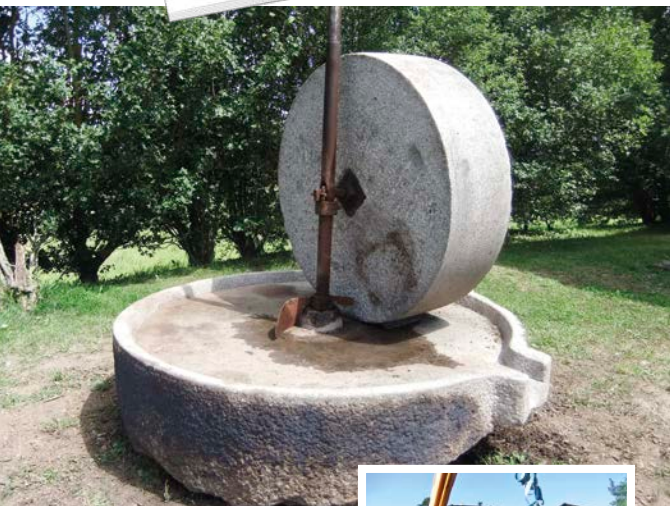
Actuellement, nous procédons au déménagement et à l'installation des collections non exposées dans la nouvelle réserve du musée.

Par ailleurs, 2022 a marqué la reprise des trois animations traditionnelles. Nous notons cependant une baisse de fréquentation. Le Covid a modifié les comportements du public et dégradé la santé des associations et là il n'y a pas de vaccin.

En août, le battage à l'ancienne a été complété par un rappel de l'évolution du machinisme lié à la moisson, étape vitale et activité vieille comme le monde. L'évolution technologique accomplie par le monde agricole illustre celle de la société. C'est l'un des messages que porte le musée.

La fête automnale "Cidre et Châtaignes" a attiré le public habituel. Chacun a pu repartir avec jus de pommes, galette berrichonne et autres produits locaux. Dès le vendredi, **nous avons eu le plaisir d'accueillir les enfants et leurs enseignants pour une démonstration, une évocation grandeur nature de la vie de leurs ancêtres.** Il fallait voir avec quel enthousiasme ils ont rempli leurs paniers afin que Maurice leur montre le pressoir et la production du jus de pomme. Une petite dégustation a clôturé cette leçon d'histoire.

Fin novembre, c'est également avec plaisir que professeurs, élèves et bénévoles se sont retrouvés lors du **stage hivernal consacré à la vannerie. Cinq formateurs fidèles reviennent depuis plusieurs années pour encadrer les stagiaires.** Deux tiers des participants sont des habitués, heureux de retrouver l'esprit convivial de l'activité qui se déroule au musée chaque samedi après-midi. Un partage de savoir et une chaleur humaine dignes des veillées d'antan. Un grand merci à tous. Le stage sera clôturé le 4 février à la salle des fêtes, où une journée "portes ouvertes" permettra de présenter l'atelier au public.



Pour rejoindre notre association :

☎ 06 71 48 85 74 ou au 06 75 45 48 20

@ encore par courriel :
amis-maison-traditions@orange.fr

Commission

RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

L'année 2022 a vu un retour presque à la normale, avec un protocole sanitaire allégé à la fin du premier trimestre. Les brassages entre classes sont de nouveau autorisés, y compris pour les activités physiques et sportives. Les gestes barrière, et notamment le lavage fréquent des mains, sont toujours imposés, ainsi que l'aération régulière des locaux.



Aussi, **les sorties scolaires ont pu reprendre, avec le séjour au ski**, qui après un report de deux années, s'est déroulé du 28 mars au 2 avril 2022, **et la classe découverte** qui a conduit les classes de CP – CE1 fin mai vers St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée) pour la découverte du littoral vendéen. **Élèves, enseignants et accompagnateurs sont revenus ravis.** Dans cette aventure, les parents n'ont pas été oubliés, puisqu'ils pouvaient suivre les aventures de leurs enfants sur le site "ondonnedesnouvelles.com" et leur laisser des messages.

Pour les élèves de CM2, l'année scolaire s'est terminée par la remise d'une calculatrice électronique offerte par l'association des parents d'élèves. Malheureusement, les contraintes sanitaires n'ont pas permis, une nouvelle fois, d'organiser la fête de l'école avec l'ensemble des classes du RPI au mois de juin.



La rentrée scolaire s'est bien déroulée, mais les effectifs continuent de baisser au fil des années.



Les cinq postes d'enseignants sur les deux écoles sont maintenus. À Le Magny, **Nathalie Chiron**, **Sophie Gion** et **Ingrid Junjaud** sont assistées par **Marie-Claude Robin** et **Laury Henniquaut**, ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles), et **Jean-Baptiste Pion** (Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap). Ce dernier et **Magali Sylvestre** exercent également cette fonction à Chassignolles, avec l'appui de **Marine Vignolet** (Service Civique), pour seconder **Hélène Blanca** et **Jérôme Bridon**.



Le service à la cantine et l'accompagnement dans le car navette étaient assurés par **Marie-Claire Tribet** qui a cessé son activité à Chassignolles le 5 décembre. C'est avec beaucoup d'émotion qu'elle a reçu : un message, un dessin, un cadeau pour la remercier de sa gentillesse tout au long des années passées. Ces fonctions sont désormais partagées entre deux agents. Les enfants ont donc découvert deux nouveaux visages : **Émeline Bocquet** à la cantine et **Lauranne Viseur** pour l'accompagnement des enfants dans la navette. **Nous leur souhaitons la bienvenue.**

Pour Noël, toutes les classes ont assisté à un spectacle de marionnettes le 9 décembre à la salle des fêtes de Le Magny, présenté par la compagnie MARISKA. Les deux écoles se sont retrouvées une semaine plus tard à la salle des fêtes de Chassignolles pour partager le repas de Noël et des chansons, en attendant avec impatience, le passage du "Père Noël", chargé de cadeaux pour les élèves et les enseignants offerts par l'association des Chatsmagnolles.



Quelques chiffres concernant la rentrée scolaire :

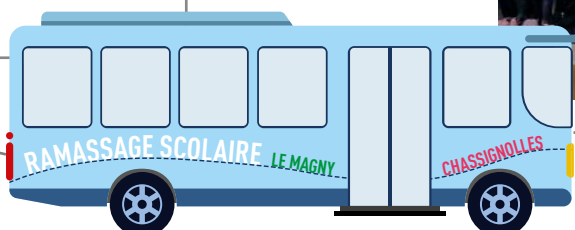
45 élèves sont partagés dans 3 classes à Le Magny :

- TPS (2) – PS (6) et MS (11) : Mme Chiron (19 élèves)
- GS (8) et CP (5) : Mme Gion (13 élèves)
- CE1 (13) : Mme Junjaud (13 élèves)

46 élèves composent les 2 classes de Chassignolles :

- CE2 (14) et CM1 (8) : M. Bridon (22 élèves),
- CM1 (14) et CM2 (10) : Mme Blanca (24 élèves)

Parmi ces 91 élèves, 44 empruntent le service de ramassage du RPI : 16 à Chassignolles et 28 à Le Magny.



La Grange AUX PIANOS



LA GRANGE
AUX PIANOS
CHASSIGNOLLES
INDRE

La Grange aux Pianos a profité du bel été ensoleillé : le pari renouvelé de la musique à entendre calmement au creux de la campagne.

C'est d'abord ce qui a été voulu en juillet par une collaboration avec la Maison des Traditions pour inscrire davantage la Grange aux Pianos dans l'identité du village.

Entre l'artisanat et l'art, les chemins sont multiples. On range les musiciens dans la catégorie artistes, alors que la pratique musicale est à l'origine un artisanat. Pour ouvrir les pistes d'un fécond dialogue, **les pianistes habitant la Grange ont invité le marbrier Nicolas Cousin, la vitrailliste Nathalie Gésell et le couvreur Daniel Bouquin à une première rencontre entre les métiers d'art et d'artisanat et les métiers musicaux.** Gageons que ces premières rencontres en amorceront d'autres, tant les thèmes abordés ont été nombreux.

L'envie s'est prolongée par le temps fort d'une belle journée : **une déambulation pour réinvestir un déplacement à pied au gré du village,** en suivant le Dodécabone, un ensemble de 12 trombones à coulisse mené par le talentueux David Hurpeau. Prendre le temps de profiter de l'intérieur de l'église, de former un cortège de spectateurs pour traverser la cour de la Maison des Traditions puis descendre un chemin bocager improvisé à travers champs pour rejoindre la Grange en contrebas du village, en savourant au passage la quiétude d'une pause sous de grands chênes et de trop courts extraits de la fameuse Carmen de Bizet. Ce moment musical a aussi permis de situer la haute valeur artistique de l'Église, forte d'une très riche Histoire dont l'on ne fait que recommencer à prendre la mesure véritable.

Au cours du mois d'août, la Grange aux Pianos a pu enrichir le festival d'une proposition culinaire inédite avant les concerts : **Jinan et Nasser Harfoush ont délocalisé leur restaurant libanais afin de permettre aux festivaliers de dîner avant les concerts.**

"Les compositeurs disparus, à l'instar des étoiles, continuent à nous transmettre leur lumière à travers le temps", telle pourrait être formulée l'idée qui a inspiré Céline Huvé et a guidé son désir de nous inviter à un voyage vers les constellations et les planètes musicales à travers les nuages d'astéroïdes. Un plafond d'étoiles, une lune quasi pleine qui monte à droite de la Grange, une bise tiède qui passe sa main invisible dans le feuillage des arbres et sur les visages des spectateurs...

Ce soir-là, Sirius, Véga, Antarès, Pluton... ne sont autres que des allégories de Schumann, Debussy, Bartok, Satie ou Mozart... Des artistes éternels qui brillent depuis le passé, sublimement notre présent.

N'est-ce pas là le projet même de la Grange aux Pianos ?

Qu'au-delà du spectacle et avant quelque stéréotype que ce soit, la musique classique puisse circuler de l'un à l'autre pour inspirer, nourrir et remplir le cœur.

Sur la scène extérieure, l'opéra en plein air emporte spectatrices et spectateurs dans le domaine des émotions fortes.

Impossible de résister à la puissance dramatique, d'identification avec les protagonistes de La Bohème de Puccini, si proches de chacune et chacun d'entre nous.

Cyril Huvé



L'équipe sénior réalise un très beau parcours en ce début de saison, elle termine 1^{re} de sa poule avec 9 victoires, sans défaite ni match nul ! Chapeau à l'équipe qui a obtenu de bons résultats en Coupe de l'Indre, malheureusement VALP36 (Velles/Arthon/La Pérouille) s'est imposé sur notre terrain. Le coach Laurent Pirot peut être fier de son groupe lors de cette première phase.

Objectif dans toutes les têtes pour la 2^e partie de saison : poursuivre sur cette dynamique et conclure par une montée en Départementale 3.

Côté Féminin, l'E3B (entente FCBB/BVN) réalise une très belle première partie de saison ; elles terminent 2^e et accèdent au Championnat R2 Élite ce qui leur permettra d'intégrer la R1 Féminine la saison prochaine.

Les news DU FOOTBALL CLUB BAS BERRY



Côté Coupe, les filles ont réalisé un parcours exceptionnel et historique ! Elles accèdent au 1^{er} tour Fédéral avec la réception du Toulouse Football Club (D2 Féminine), une belle journée du football féminin en collaboration avec BVN (Bouzanne Valléne Noire).

Les féminines sont toujours en course en Coupe du Centre et auront à cœur de jouer en Coupe de l'Indre prochainement !

Nous tenons à remercier toutes les personnes présentes lors de nos événements, avec en particulier la soirée moules-frites réussie !

N'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux. Vous pouvez retrouver des informations sur nos programmes de match et sur les résultats sur la page Facebook et Instagram FCBB et E3B !

Sportivement !



L'association TOUFEU TOUFOLK

Créée en 2000, sous l'égide du comité des fêtes de Chassignolles, nous avons en 2018 formé notre propre association.

Nous nous retrouvons tous les mardis soir à la salle des fêtes de 20h15 à 22h15.

Nous sommes 45 danseurs inscrits pour cette année et 4 ou 5 musiciens.

Nous organisons 2 bals : un au printemps et un au profit du Téléthon le premier dimanche de décembre.

Cette année nous avons participé au festival rural de Chassignolles.

Le bal de printemps aura lieu le dimanche 13 avril à 15h à la Tazonnière.

Les portes de l'atelier sont ouvertes à tous : venez nous voir, écouter la musique "bin d'cheu nous" et peut-être faire un petit pas de bourrée !

Jacqueline Fradet, présidente.
Tél. : 06 65 24 45 02



Réactualisation DE L'INVENTAIRE DU BOCAGE

Un inventaire du bocage a été réalisé en 2022 sur la commune à l'initiative du Groupe Paysage, en collaboration avec la Maison des Traditions, le soutien méthodologique d'Indre Nature et l'appui de l'ADAR-Civam.

Six sorties d'une demi-journée avec une vingtaine de participants ont eu lieu entre avril et septembre. Elles **ont permis de faire un relevé des catégories de haies existantes selon une typologie préétablie.**

Cet inventaire est aujourd'hui physiquement terminé. Il montre que **notre commune dispose de zones de bocage riches et denses**, et que ces zones sont importantes pour la qualité du milieu de vie, la lutte contre le changement climatique,

la biodiversité et l'élevage, la préservation de la ressource en eau et son potentiel énergétique (bois énergie). Il souligne aussi l'attractivité du territoire.

Une première restitution a eu lieu le 30 novembre lors du carrefour régional sur le bocage qui s'est déroulé à Chassignolles. **Cet inventaire des haies donne donc un nouveau regard sur notre patrimoine.**

Nous envisageons de le partager avec tous les chassignollais et au-delà, sous forme d'animations, de sorties, d'expositions, dans l'année 2023.



Raconte-moi UNE HISTOIRE...



Les deux bénévoles ont accueilli les enfants des classes de CE2-CM1 et CM2 à la bibliothèque pendant toute l'année 2022. Cette reprise d'activité après le covid a permis aux élèves de découvrir, chaque mois, des livres nombreux et très variés et d'en emprunter. C'est aussi l'occasion d'écouter une histoire et d'échanger sur la thématique choisie à chaque séance.

Les animations proposées pendant les vacances ont rencontré un jeune public très motivé :

- L'animation "les écrivains en herbe" qui se déroulait sur deux séances pendant les vacances de printemps était destinée aux jeunes adolescents. Elle a permis à 8 jeunes écrivains âgés de 9 à 13 ans, d'écrire chacun une nouvelle sur le

thème d'une intrigue policière. Le résultat est à la hauteur de leur motivation et montre une imagination foisonnante et une réelle qualité d'écriture. Le recueil de nouvelles est conservé à la bibliothèque de Chassignolles, joli témoignage de leur talent.

- L'animation "Partir en livre" qui s'inscrit dans le dispositif national dédié aux bibliothèques s'est déroulée le 13 juillet. Sous une chaleur estivale, la séance de lecture à l'ombre des arbres du jardin de la Maison des Traditions a été appréciée par les enfants et leurs parents. De nombreuses histoires pour les enfants,

toutes sur le thème de l'amitié, ont permis aux plus petits comme aux jeunes lecteurs confirmés de passer un après-midi champêtre avec de belles lectures, lues à voix haute ou chacun pour soi selon les âges.

Les plus âgés d'entre eux ont, au fil de la séance, spontanément participé à la lecture à voix haute auprès des plus jeunes. C'était une belle démonstration sur le thème de l'amitié partagée.

Le pari a été réussi !

Clup DE MARCHE



Chassignolles



En juin, opération balisage du circuit vert de randonnée de 23 km. **Des membres du club ont rafraîchi le balisage sur la commune de Chassignolles.** Les communes de La Châtre et Le Magny ont marqué les portions qui les concernaient. Les différents circuits sont représentés sur le panneau d'affichage à côté de la mairie et sont consultables sur le site www.pays-george-sand.fr

En juillet, un petit groupe de marcheurs a fait la reconnaissance sur le terrain de deux circuits proposés pour la randonnée annuelle d'automne. Cette matinée s'est terminée par un pique-nique qui leur a permis de passer un moment convivial.

Le 18 septembre a eu lieu la randonnée annuelle organisée en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

201 marcheurs ont découvert les nouveaux circuits en étoile permettant de faire des boucles autour du bourg de Chassignolles avec un ravitaillement commun situé dans la cour de la Maison des Traditions. Les randonneurs ont pu déguster la traditionnelle galette aux pommes de terre cuite au four à bois à l'arrivée.

Le samedi 3 décembre, 30 randonneurs ont marché au profit du Téléthon sur un circuit de 10 km et une séance de jeux de cartes a réuni 14 personnes à la salle des fêtes ; **la somme reversée au Téléthon est de 674 €.**

Saison 2022-2023
32 adhérents dont 18 licenciés



Club de Marche

Les arrivées et départ des agents communaux

Marie-Claire Tribet est retraitée depuis décembre 2022. Elle travaillait à la mairie depuis 2014. Chassignolaise d'origine, elle a connu les bancs de l'école, celle-là même où elle intervenait entre autres pour accompagner les déplacements du car scolaire et surveiller la cantine. Impliquée dans diverses associations et actions pour la vie du village, comme le théâtre, la confection de masques en tissu, la contribution de la chorale pour la classe de neige des enfants de l'école, nous lui souhaitons de profiter pleinement de cette nouvelle étape.



Lauranne Viseur s'occupe désormais de l'accompagnement des enfants dans le car scolaire, du nettoyage des bâtiments et des états des lieux de la salle des fêtes. Lauranne a 30 ans, après un BTS Tourisme, elle s'est finalement orientée vers une formation de naturopathe qu'elle pratique dans son cabinet à Nouziers en parallèle avec son nouvel emploi.

Bienvenue également à **Émeline Bocquet**, qui travaille désormais à l'agence postale, s'occupe de planifier les réservations de la salle des fêtes et surveille les repas des écoliers à la cantine. Originnaire de Haute-Savoie, Émeline a 33 ans et est installée à Sarzay depuis 2019 avec son mari et ses deux enfants. Elle a travaillé auparavant pendant 10 ans dans l'administration de magasin de grande surface.



Nous leur souhaitons la bienvenue.

Amicale DES DONNEURS DE SANG



L'amicale a participé au Congrès Départemental des Donneurs de Sang bénévoles de l'Indre à Poulaines le 15 mai 2022.

Cette année, nous avons pu conserver 2 collectes de sang :

- le vendredi 10 juin, 34 personnes se sont présentées et 32 poches ont été prélevées dont 1 nouveau donneur.
- le jeudi 17 novembre, 32 personnes et 31 poches prélevées.

Il faut continuer à se mobiliser pour cette bonne cause, les stocks sont toujours très bas.



Nous remercions tous les donneurs et espérons en accueillir de nouveaux.

Les collectes pour 2023 se feront à Chassignolles le vendredi 5 mai et le jeudi 30 novembre de 15h à 19h ou bien à Saint-Denis de Jouhet le vendredi 24 février et le mercredi 30 août de 15 à 19h.

Chassignolles A DU TALENT...

Cette année encore, nous sommes heureux de présenter une nouvelle résidente avec un projet novateur sur notre commune.

Lorna Wiltshire fait partie de cette jeune génération à la recherche d'une qualité de vie dans un bel endroit. Installés depuis environ deux ans à Chassignolles, Lorna et son compagnon ont d'abord privilégié la restauration de leur habitation fraîchement acquise. Plusieurs projets ont rapidement émergé depuis leur arrivée grâce au potentiel du lieu, à la qualité de vie qu'ils apprécient et leur envie de réaliser de belles choses.

L'année 2023 sera une année de lancement pour Lorna avec un projet qui mêlera sa passion, la photographie, et tout ce qu'elle aime dans son nouvel environnement.



Beauté des paysages, authenticité des relations humaines, observation du monde animal, Lorna capte à travers son appareil photographique des moments de vie qui nous sont familiers et en même temps qu'elle sait rendre unique par sa sensibilité et son regard. Au printemps, elle proposera à la vente, dans divers lieux de Chassignolles et du sud du département, ses produits, tout d'abord sous forme de cartes postales, de cartes de vœux, de magnets et de marque-pages puis éventuellement sous forme de reproductions photographiques ou de livres. Son entreprise porte le nom de "Chemin Rural".

Vous pouvez dès à présent découvrir son univers sur son site internet www.lecheminrural.fr.

L'association FAMILLES RURALES

L'association Familles Rurales est toujours active sur la commune.

Le club "Joie de vivre" se réunit toujours les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois. Les beloteurs et beloteuses sont en général 24, et, sont toujours heureux de se retrouver pour jouer aux cartes, mais aussi pour partager des moments chaleureux agrémentés d'une collation.

Le 23 octobre 2022 un repas a eu lieu au restaurant "Le campagnard" à Fougerolles. Cette année seules 15 personnes étaient présentes car beaucoup d'habitues avaient déjà pris des engagements pour cette date. Comme d'habitude les participants ont été enchantés de leur journée.



Le service **Maintien à domicile**, quant à lui, est plus que jamais utile aux habitants de la commune. Environ 25 personnes sont aidées chaque mois par du personnel très dévoué. Comme toutes les associations Familles Rurales, notre association peine à recruter du personnel qualifié, ce qui n'empêche pas ce service d'assurer au mieux ses fonctions.

J'avais prévu de passer la main au 1^{er} janvier 2023 (Voir Trait d'Union N° 61). Personne ne s'étant manifesté, je vais continuer mes fonctions jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui a lieu en général en mai juin.

Comme je l'ai déjà indiqué, les fonctions de Président(e) et de responsable du maintien à domicile pourraient être dissociées dans un premier temps afin que la passation se fasse dans les meilleures conditions possibles.

L'association familles Rurales de Chassignolles existe depuis 1948. Elle apporte un service apprécié par la population et il serait regrettable que son action cesse.

Tout nouvel adhérent sera le bienvenu.

Montant de l'adhésion 2023 : 24 €

Vous trouverez tous les services accordés aux adhérents en vous connectant sur www.familles rurales.org

La Présidente Michèle Poitrenaud



État civil 2022



NAISSANCES

| | |
|---|---------------------------|
| BALLAN Dan, Dimitry, Christophe, Maurice, Dolan | 7 novembre |
| COLAS Eden, Louis, Pascal | 4 avril |
| DARCHIS Alba, Rose | 8 janvier |
| GAUTHE Gabryel, Pascal, Éric | 10 décembre |
| GENTAL Léopaul, Jacques, Jean | 1 ^{er} septembre |
| GRAIZON Amael, Ewen | 8 novembre |
| HENNER LE MAREC Anouk | 11 septembre |
| PLOTON Enzo, Marc | 1 ^{er} mai |



MARIAGES

| | |
|--|--------------|
| ALLAURENT Jean-Baptiste Michel et BOURSAULT Aurore, Magalie | 14 mai |
| PIROT Yvan, Sébastien et ÉMILE Camille, Gaëlle | 10 septembre |



DÉCÈS

| | |
|--|------------|
| GUGLIELMA Roland, Marcel | 18 octobre |
| LARIGAUDERIE Jean-Pierre | 10 janvier |
| LOUISET Jacques, Paul, Jean | 15 avril |

Informations pratiques COMMUNALES

Heures d'ouverture de la mairie

Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30.

Samedi de 8h à 11h

☎ 02 54 48 07 02

✉ mairie.chassignolles36@orange.fr

Site internet : www.chassignolles.fr

Facebook : @Communedechassignolles

Jours et horaires d'ouverture de la Maison des Traditions

En cours de restructuration,
le musée sera ouvert au public du 1^{er} juin
au 30 septembre :

- les mardis, vendredis et dimanches
de 14h à 18h.
- les samedis 16 septembre
"journée du patrimoine" et 14 octobre
"fête du cidre".

Réception des groupes hors période,
sur rendez-vous.

Tarifs

Plein, visite libre : 5 euros,

Réduit, visite libre : 3 euros ⁽¹⁾

Enfant (6 à 11 ans) : 1,50 euro

Plein, visite guidée : 6 euros

Réduit, visite guidée : 4 euros ⁽¹⁾

Scolaires : 1,50 euro ou 3 euros

avec un atelier.

Entrée gratuite pour les chassignollais

☎ 02 54 48 00 57

www.lamaisondestradiations.org

✉ maison-traditions@wanadoo.fr

📌 @maisondestradiationsdechassignolles

📷 @maisondestradiations36

Bibliothèque

Accueil des scolaires chaque 1^{er} mardi
du mois.

Garderie

Dans le cadre du RPI, une garderie existe
à l'école de Le Magny. Elle est ouverte
à tous les enfants du RPI et fonctionne
de 7h00 à 9h00 et de 16h30 à 19h sur
demande.

Jours et horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale

Lundi : 10h à 11h45, mardi, jeudi et

vendredi : 9h15 à 11h45, samedi :

10h15 à 12h.

☎ 02 54 06 00 98

*(1) Groupes à partir de 12 personnes, étudiants,
demandeurs d'emploi.*

Associations COMMUNALES

Union Sports et Loisirs Chassignollais

Section théâtre

Philippe Schmitt

☎ 02 54 48 25 80

Section tennis

Élisabeth Labesse

☎ 02 54 48 17 24

Section tir

Michaël Caziot

☎ 02 54 06 06 51

Football Club Bas Berry (FCBB)

Romain Sied

☎ 06 70 00 24 69

www.fcbasberry.footeo.com

Toufeu-Toufolk

Jacqueline Fradet

☎ 06 65 24 45 02

Club de Marche de Chassignolles

Martine Alapetite

☎ 02 54 27 49 19

Familles Rurales

Michèle Poitrenaud

☎ 02 54 30 24 51

Les Amis de la Maison des Traditions

Daniel Rochoux – Patrick Blin

☎ 06 17 91 19 30 – 06 71 48 85 74

Société de Saint-Vincent

Christian Rochoux

☎ 02 54 06 02 34

Société de Saint-Blaise

Pierre Daudon

☎ 09 88 48 93 40

Société Communale de Chasse

Bernard Petitpez

☎ 02 54 48 35 30

Association des Chats-Magnolles

Przeplata Sabine

☎ 07 66 20 05 76

Association des Donneurs de Sang

Annie Rochoux

☎ 02 54 06 02 34

Musiciens ensemble

Cyril Huvé

☎ 02 54 48 36 86

Informations GÉNÉRALES

Communauté de Communes de La Châtre/Sainte-Sévère

☎ 02 54 62 10 10

Sous-Préfecture

☎ 02 54 29 50 00

Direction Départementale des Territoires

☎ 02 54 24 60 00

Unité territoriale du Conseil Départemental

☎ 02 54 62 12 20

Police-Gendarmerie de La Châtre

☎ 17 ou 02 54 62 15 60

Pompiers

☎ 18

SAMU

☎ 15

Urgences

Numéro d'appel unique pour les
utilisateurs de téléphone portable

☎ 112

Service accès aux soins en cas d'absence de médecin traitant

☎ 116117

Hôpital La Châtre

☎ 02 54 06 54 54

Centre antipoison d'Angers

☎ 02 41 48 21 21

Enédis dépannages électriques

☎ 09 726 750 36

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Couarde

☎ 02 54 30 29 03

Transport par car

- pour La Châtre les mercredis
et samedis

- pour Châteauroux au départ du champ
de foire de La Châtre, tous les jours

Toute réservation doit être faite au
0806 70 33 33 avant 17h la veille.

Pour les dimanches et lundis,
les réservations sont prises avant 17h
le vendredi.

Coût : 3 €

Repas à domicile

Les personnes âgées ou sortant
d'hospitalisation peuvent bénéficier de
repas à domicile. S'adresser à la mairie.

Ordures MÉNAGÈRES

Déchetterie, située à Montgivray

☎ 02 54 06 08 87

Accès avec un badge les lundis,
mercredis, jeudis, vendredis et samedis
de 9h30 à 11h45 et de 14h30 à 17h45.

Ramassage

- La collecte a lieu tous les mercredis,
alternativement pour les ordures
ménagères (bacs à couvercle
bordeaux) et les emballages
(sacs jaunes à retirer à l'agence
postale communale).
- Les conteneurs sont à sortir la veille.
- Retirer le calendrier de ramassage
2023 à l'agence postale communale ou
sur le site du service environnement

Point Propre

Le POINT PROPRE pour le **verre**
et le **papier** est à votre disposition
route du But.

Cet emplacement est entretenu
par les employés communaux, merci
de respecter leur travail en maintenant
les abords du site propres.

Pour tout renseignement, merci de vous adresser :

- À la mairie
- Au service environnement
de la Communauté de Communes
La Châtre/Sainte-Sévère - 284 rue
Nationale 36400 La Châtre,
au 02 54 62 10 16 ou de consulter
le site <https://serviceenvironnement.wixsite.com/tritou>
Horaires : les lundis de 9h à 12h,
les mercredis de 13h30 à 16h30
et les jeudis de 13h à 16h.

Avis aux propriétaires d'une résidence secondaire


Un bac collectif fermé à clé est
à la disposition des propriétaires
de résidences secondaires.
Les personnes intéressées
par l'obtention d'une clé peuvent
se renseigner au secrétariat
de la mairie.

Focus SUR...

La Commission Solidarité, Bien-vivre ensemble et Communication.

Avant de vous proposer un aperçu des actions réalisées en 2022, nous sommes tout d'abord très heureux et fiers d'avoir remporté le **3^e prix de la catégorie "meilleur bulletin municipal pour les communes de moins de 10 000 habitants" lors des Trophées de la communication 2022.**


Cette belle récompense au niveau national est révélatrice d'une équipe qui s'investit.



C'est une récompense que nous partageons largement avec toute l'équipe d'Okó, qui vient d'être désignée Agence


éditoriale de l'année 2022 et qui a choisi de proposer la candidature de notre bulletin 2021 à ce trophée.

Nous sommes en effet très chanceux de confier chaque année notre bilan d'activités à cette grande agence, très créative et attentive aux réalités de notre commune. C'est en effet grâce à celle-ci que chaque année, le bulletin municipal est présenté avec un visuel moderne et très inventif. Nous sommes toujours impatients lorsque nous envoyons l'ensemble des textes travaillés et corrigés en commission avec les



documents photographiques qui illustreront chaque article, de découvrir les propositions de graphisme de l'agence Okó. Cette phase finale nous permet de voir à juste titre que le bulletin de Chassignolles est qualitatif, tant par la diversité des actions qui se passent dans une petite commune, que par la mise en valeur de celles-ci par cette grande agence.

Un grand merci à Monsieur Hervé Francès, président fondateur de l'agence Okó, mécène de notre bulletin depuis de nombreuses années et son collaborateur, Monsieur de Giuli, qui donne à Chassignolles un souffle de haute qualité dans chaque bulletin municipal.



La commission Solidarité, Bien-vivre ensemble et Communication est composée de :

Nathalie Barlou, Patrick Blin, Martine Dassonville, Céline Huvé, Odile Jourdain, Élisabeth Labesse, Denis Rollin et Dominique Yvernault.

Si cette commission est conséquente par le nombre, en réunissant 8 membres du Conseil Municipal, elle nécessite des compétences très diverses. Elle représente aussi un investissement en temps de travail collectif très conséquent.

Petite chronologie de l'année écoulée :

Les 3 Traits d'union, l'actualisation tout au long de l'année des événements ou manifestations sur le site internet et Facebook, l'accompagnement d'une famille dont la maison a été détruite par un incendie, l'accueil d'une famille ukrainienne accompagné de nombreuses démarches administratives, puis son installation dans un appartement de la commune, la coordination et l'organisation des dons et la mise en relation avec les associations adaptées à la situation de cette famille venue d'Ukraine, l'organisation au printemps du repas 2021 des aînés, l'organisation des vœux du Maire décalés au 13 juillet, l'attention et l'écoute indispensable aux associations de la commune et le soutien pour celles qui en ont besoin dans une période post-covid, les permanences pour les bons-cadeaux pour l'achat de livres destinés aux jeunes de 6 à 18 ans, les colis de fin d'année à confectionner et distribuer pour les aînés qui ne peuvent participer au repas organisé pour les fêtes de Noël 2022, le bulletin municipal avec la rédaction ou la correction des articles que vous lisez dans ce numéro...



Le travail des conseillers qui œuvrent au sein de cette large commission n'est pas toujours visible, pour autant c'est une commission qui a de très nombreuses actions à mener.



L'année 2022 a été riche et apporte à chacun des membres, le sentiment d'une équipe qui partage de belles actions et qui permet à chacun d'être, grâce à ses champs de compétences, un maillon actif et une aide précieuse au sein de la commission.





LES TROPHÉES DE LA COMMUNICATION

2022 21^e ÉDITION

Vo la remise du dossier du participant par le comité de sélection.
 Vo l'inscription du participant.
 Vo la validité du dossier du participant.
 Vo le respect des 17 articles du règlement par le participant.
 Vo les résultats communiqués par le jury.
 Vo l'acceptation des résultats par le bureau.

Le comité d'attribution des Trophées de la communication certifie ce jour que :

MAIRIE DE CHASSIGNOLLES
 PAR L'AGENCE OKO

Est lauréat des Trophées de la communication dans la catégorie :
Meilleur bulletin municipal des mairies de moins de 10.000 habitants

Le classement du participant dans sa catégorie est : **3^e**

Fait à Montpellier le 8 novembre 2022
 Le bureau des Trophées de la communication

Pour vous TENIR INFORMÉS TOUTE L'ANNÉE

le site internet de la mairie : <https://www.chassignolles.fr>
 le journal quadrimestriel distribué dans les boîtes aux lettres : **le Trait d'union**
 la page Facebook de la commune : **@Communedechassignolles**

